

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 septembre 2022

France urbaine et l'Association des Chambres de commerce et d'industrie métropolitaines deviennent partenaires

Le 22 septembre 2022, France urbaine et l'Association des Chambres de commerce et d'industrie métropolitaines (ACCIM) ont signé une convention de partenariat, en marge de la 5^e édition des Journées nationales de France urbaine organisée à Reims.

Les grandes villes, agglomérations et métropoles, aux côtés des Chambres de commerce et d'industrie, sont en première ligne dans le développement économique de leur territoire. Leurs actions participent directement à la compétitivité et à la transformation durable de leurs territoires.

Cette convention de partenariat vise à sensibiliser les acteurs économiques nationaux aux priorités et attentes des collectivités urbaines, construire des actions communes sur les priorités convergentes et proposer des « boîtes à outils » utiles à la définition de partenariats adaptés aux réalités et priorités locales.

Elle est structurée autour de quatre thèmes :

1. **La transformation énergétique et écologique des entreprises**, qui nécessite une action coordonnée des différents intervenants publics et para-publics (soutien à l'engagement RSE des entreprises, parcours d'accompagnement adaptés aux entrepreneurs...);
2. Le partage des démarches et stratégies des territoires urbains et des CCI, visant à améliorer les **compétences**, la sensibilisation et la mobilisation des publics éloignés de l'emploi ou encore les dispositifs de **formation** locaux ;
3. **L'aménagement économique durable et soutenable des territoires urbains**, tenant compte des enjeux tels que la lutte contre l'artificialisation, la pénurie foncière, la transformation du parc immobilier de bureaux ou la reconversion des friches ;
4. **Le renforcement des collaborations sur les enjeux numériques**, dans le domaine de la médiation numérique, de la structuration des filières de recyclage et de réemplois des équipements, des données, de l'éthique, de la souveraineté ou de la durabilité.

« A l'heure du métaverse, du télétravail, du commerce en ligne ou de l'intelligence artificielle, les défis sont nombreux pour les territoires urbains qui s'engagent et investissent pour redynamiser les centres-villes, soutenir les entrepreneurs, commerçants et artisans et accompagner l'innovation. Cette convention vient officialiser le rapprochement observé depuis quelques années entre les territoires urbains et les Chambres de commerce et d'industrie métropolitaines, dans une logique d'échange et de confiance mutuelle, au profit de véritables partenariats public-privé. » a déclaré Johanna Rolland, présidente de France urbaine, Maire de Nantes et Présidente de Nantes Métropole.

Pour Yann Trichard, le président de l'ACCIM, *« cette convention marque la volonté des CCI Métropolitaines d'œuvrer pour un développement économique responsable et durable dans nos territoires, au service de l'emploi. Elle s'inscrit dans le cadre des nombreux partenariats qui unissent déjà nos différentes CCI et leurs métropoles respectives. C'est une étape supplémentaire dans la dynamique d'échanges et de confiance que nous construisons ensemble depuis de nombreuses années »*.

À propos de France urbaine

Présidée par Johanna Rolland, Maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole, France urbaine est l'association de référence des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes. C'est une association de collectivités qui incarne la diversité urbaine et promeut l'alliance des territoires. Portée par des élus de toutes tendances politiques, l'association est composée de 108 membres. Elle représente 2000 communes de toutes tailles dans lesquelles résident près de 30 millions de Français. L'association porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local, national, européen et international. Elle éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation.

A propos de l'Association des Chambres de commerce et d'industrie métropolitaines

L'Association des CCI Métropolitaines, présidée par Yann Trichard, président de la CCI Nantes-St-Nazaire, rassemble 17 CCI qui ont une métropole dans leur territoire de compétences. L'objectif de l'association est de porter la voix et les préoccupations de tous les commerçants, prestataires de services et industriels œuvrant dans les territoires métropolitains au service du développement économique et de l'emploi. Structure d'échanges et de partage, elle inscrit son travail dans une logique de partenariat et de dialogue avec l'ensemble des collectivités territoriales et des acteurs concernées.

Contacts presse :

Benoit CORMIER

b.cormier@franceurbaine.org

06 40 86 45 38

Stéphanie GAUDREAULT

stephanie.gaudreault@cciamp.com

06 30 38 37 42